

ACCOMPAGNEMENT A LA VAE



Isabel DOUSSET

Psychopédagogue

-

Coach

-

Formatrice certifiée

Calendrier :

INSCRIPTION VIA LE PORTAIL
France VAE

<https://vae.gouv.fr/>

Sélectionner Isabel DOUSSET

Lieu

France

Présentiel et Distanciel

30 heures individuelles

Heures collectives à déterminer

-

**Prise en charge totale France
VAE**

Objectif

Toute personne ayant exercé une activité professionnelle ou bénévole peut, sous conditions, bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Son expérience lui permet d'obtenir une certification afin d'évoluer professionnellement.

Public et Pré requis

Salarié-e du secteur privé, Demandeur d'emploi, Bénévole, Aidant familial

Salarié-e du secteur public et professions libérales : me contacter

Vous devez pouvoir justifier d'une expérience dans le champ du diplôme visé

- d'activité professionnelle salariée ou non,
- de bénévolat ou de volontariat,
- de responsabilités syndicales,
- de participation à des activités d'économie solidaire, si vous êtes accueilli et accompagné par un organisme assurant l'accueil et l'hébergement de personnes en difficultés.

L'expérience doit être en rapport avec la certification visée.

Les étapes

La 1^{re} étape de la VAE consiste à constituer et déposer son dossier de faisabilité via le PORTAIL France VAE en lien avec l'Architecte Accompagnateur de Parcours

ID FORMATION Isabel DOUSSET

Isabel.dousset@gmail.com / 06 63 70 46 61

Siret : 450 02329 6000 38 / Code NAF 8559B

« Enregistré sous le numéro 73 31 0536 31. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

Quand votre demande a été jugée recevable :

Constitution du Livret 2

Vous devez constituer un dossier comprenant :

- la description de vos aptitudes à valider,
- les compétences et les connaissances mises en œuvre pendant votre expérience,
- et éventuellement les formations complémentaires dont vous avez bénéficié.

La demande de validation est soumise à un jury composé d'au moins 25 % de professionnels.

Le livret finalisé sera adressé au certificateur par l'AAP

Évaluation par le jury

Le jury vérifie que vos acquis correspondent aux aptitudes, aux connaissances et aux compétences du diplôme que vous souhaitez obtenir.

Pour tous renseignements complémentaires : vae.gouv.fr

PROGRAMME

Ateliers 1 - (3 heures)

- Présentation du cadre, du contenu et du programme de la VAE, du rôle de l'accompagnateur –identifier le rôle et les limites d'intervention de l'accompagnateur-
- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans la démarche
- Repérer le parcours du professionnel et les formations réalisées
- Approche de la notion de compétence, aptitudes, indices, seuil de performance et preuves

Ateliers 2/3/4/5/6/7/8/9 (24 heures)

- Dégager les champs d'activités et de compétences tels que décrits dans le référentiels :

Domaine de Compétences 1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille

Domaine de Compétences 2 : Actions éducatives en direction du jeune enfant

Domaine de Compétences 3 : Communication professionnelle

Domaine de Compétences 4 : Dynamiques institutionnelles, inter-institutionnelles et partenariales

Atelier 10 (3 heures)

- Réalisation du livret / Simulation épreuve et soutenance (mise en situation)

Méthodes et supports pédagogiques

Méthode pédagogique :

- Accompagnement individuel
- Accompagnement personnalisé et suivi (mails, téléphone)
- Accompagnement à la constitution du dossier de preuves
- Aide à la verbalisation, la capacité d'expression
- Simulation épreuve et soutenance (mise en situation)

Supports pédagogiques

- Référentiel des Compétences du Diplôme visé
- Livret 2 à compléter
- Tous supports amenés par le (la) candidat-e pouvant nourrir ses écrits et ses annexes